

043-214301624-20240411-DEL2024_020-DE
 20240411-DEL2024_020-DE

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
 DE LA COMMUNE DE RETOURNAC**

DCM N° 2024/020

L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Retournac, légalement convoqué le 5 avril 2024, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, en présence du public, sous la présidence de Madame Patricia GOUDARD, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Patricia GOUDARD, Brigitte ROCHE, Anne-Sylvie MIRMAND, Alain LUTZ, Daniel DI LITTA, Jean-Pierre FILIOL, Christian PEYRARD, Maryse RIBEYRON, Carole GIGANT, Stéphanie GRANOUILLET, Patrice WAUTHIER, Maëlle JOLY, Pierre ASTOR, Christelle BLANCHER, Corinne TARGHETTA, Sébastien VINCENT

Absents excusés représentés :

Thierry BENEVENT a donné pouvoir à Patricia GOUDARD, Jean-Claude ABRIAL a donné pouvoir à Anne-Sylvie MIRMAND, Raoul GANIVET a donné pouvoir à Carole GIGANT, David SUC a donné pouvoir à Stéphanie GRANOUILLET

Absents non représentés : Jean-Yves AUBERT, Antoine MALEYSSON, Cindy ISSARTEL

Secrétaire de séance : Madame Maëlle JOLY

Nombre de membres en exercice : 23
 Nombre de membres présents : 16
 Nombre de procurations : 4
 Nombre d'absents : 3

Objet : Budget Annexe MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE - Affection de Résultat

Vu les articles L2121-15, 21, 29 et L2121-31 du CGCT

Mme Anne-Sylvie MIRMAND, Adjointe au Maire, donne acte de la présentation faite du CFU 2023, dressé par l'ordonnateur, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	585 291.84		27 712.06		613 003.90	
Opérations de l'exercice	336 965.75	420 499.90	30 340.67	52 573.61	367 306.42	473 073.51
TOTAUX	922 257.59	420 499.90	58 052.73	52 573.61	980 310.32	473 073.51
Résultat de clôture cumulé	83 534.15			22 232.94	105 767.09	
Besoin de financement	501 757.69					
Restes à réaliser		200 000.00				
Résultats cumulés	301 757.69		5 479.12		307 236.81	

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Considérant l'excédent de fonctionnement, **DECIDE** :

- d'affecter la somme de 5 479.12€ au compte 002 - Déficit de fonctionnement reporté
 - d'affecter la somme de 501 757.69€ au compte 001 - Déficit d'investissement reporté
- **ARRÊTE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessous.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Patricia GOUDARD

